

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 430

17 février 2012

SOMMAIRE

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l.	20612	René MARTH s.à r.l.	20617
Avolon Investments S.à r.l.	20617	Restaurant - Bistro Nonnemillen S. à r. l.	20617
Espadon Investments S.à r.l.	20622	Restaurant Cavaco S. à r.l.	20627
Fidiac s.à r.l.	20602	Restaurant La Fermette de Huldange s.à r.l.	20627
Formation & Stratégie s.à r.l.	20602	R & H Trans Sàrl	20616
Gemini Logistics S.à r.l.	20633	Rial Station Huldange S.à r.l.	20630
H&F Iridium Lux 1 S.à r.l.	20631	Rilease Software S.à r.l.	20621
I.G.S. Luxembourg S.A.	20612	Roga International S.A.	20627
Lafond S.A.	20628	ROLLINGER Chauffage/Sanitaire	20633
Leopard Germany Property Genthin S.à r.l.	20604	ROLLINGER Chauffage/Sanitaire	20633
Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l.	20609	Rollinger Renovation S.A.	20636
Night Light-Covering S.A.	20602	Rona Industries S.à r.l.	20640
NPI (Luxembourg) S.à r.l.	20604	Roofland S.A.	20640
Paddy Power Luxembourg S.à r.l.	20638	Rosace S.A.	20640
PELZER Luxembourg S.A.	20601	Schwan's Global Holdings, S.à r.l.	20636
Photobuttik Ewert Sàrl	20603	Sid Clausen S.à r.l.	20601
PH Participations	20601	Silva-Food 07 S.à r.l.	20634
PH Participations	20602	Sogel Technique	20617
Polite S.A.	20603	Speralux S.A.	20622
Polyform S.A.	20611	Stainfree S.A.	20634
PORTAL Luxembourg S.A.	20631	Tishman Speyer Eland House S.à r.l.	20594
Prestau S.A.	20612	Waste Treatment and Trading Company S.A.	20634
Promotions Immobilières s.a.	20612	Zakka S.à r.l.	20627
Propoze	20616		
Ravago S.A.	20626		
Rayburn Property S.à r.l.	20626		

Tishman Speyer Eland House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.031.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register

here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 14, 2011.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Tishman Speyer Eland House S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at eleven thousand Great Britain Pounds (GBP 11,000.00) represented by eleven thousand (11,000) shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l., prenamed	11.000	GBP 11,000,00
Total	11.000	GBP 11,000,00

The amount of eleven thousand Great Britain Pounds (GBP 11,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Florian Reiff, Managing Director, born on October 27, 1970 in Stuttgart, Germany, with professional address at MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Germany;

- Mr. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, born on March 9, 1965 in New-York, United States of America, residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;

- Mr. Jerry I. Speyer, Chairman and Co-Chief Executive Officer, born on June 23, 1940 in Wisconsin, United States of America, residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;

- Mrs. Katherine Farley, Senior Managing Director, born on October 12, 1949 in New-York, United States of America, residing at 176, East 72nd Street, New-York, United States of America;
- Mr. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, born on October 11, 1969 in New-York, United States of America, residing at 265, East 66th Street, New-York, United States of America; and
- Mr. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom.

Category B Managers:

- Ms. Joséphine Andonissamy, Company Director, born on February 27, 1973 in Pondichery, India, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Pascal Brayeur, Associate Director, born on December 10, 1979 in Liege, Belgium, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Vinessa Sweeney, Associate Director – Fund Accounting, born on November 15, 1979 in Chester, United Kingdom, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Nicolas Veyer, Senior Controller, born on September 1, 1973 in Lille, France, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg,

ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre, 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tishman Speyer Eland House S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à onze mille Livre Sterling (GBP 11.000) représenté par onze mille (11.000) parts sociales d'une valeur nominale de un (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

En cas de pluralité de gérants, un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l., prénommée	11.000	GBP 11.000,00
Total	11.000	GBP 11.000,00

Le montant de onze mille Livre Sterling (GBP 11.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Florian Reiff, Managing Director, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne;
- M. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Jerry I. Speyer, Chairman and Co-Chief Executive Officer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Katherine Farley, Senior Managing Director, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 265, East 66th Street, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, né le 4 septembre 1957 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, Londres WC2B 4AE, Royaume-Uni.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Joséphine Andonissamy, Company Director, née le 27 février 1973 à Pondichéry (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- M. Pascal Brayeux, Associate Director, né le 10 décembre 1979 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mme Vinessa Sweeney, Associate Director – Fund Accounting, née le 13 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; et
- M. Nicolas Veyer, Senior Controller, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

POUR EXPEDITION CONFORME.

Le Receveur (signé): Santioni A.

Référence de publication: 2012006737/378.

(120006142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

PELZER Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 85.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pommerloch, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005946/10.

(120005662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Sid Clausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 137.325.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 04/01/2012

1. Il est décidé de transférer le siège social actuel à l'intérieur de la commune de Luxembourg et ce avec effet immédiat:

La nouvelle adresse sera:

1 place d'Armes

L-1136 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/01/2012.

Référence de publication: 2012006020/14.

(120005794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

PH Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 55, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 135.389.

L'an deux mil onze, le premier décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

L'associé/gérant Monsieur Pierre HIRTT, physicien diplômé, né à Luxembourg le 6 juillet 1951, demeurant à L-5405 Beck-Kleinmacher, 55, route du Vin.

Lequel comparant, agissant comme ci avant, en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "PH Participations" avec siège social à L-2380 Luxembourg, 15, rue Charles Quint, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 374 du 13 février 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 135389.

L'associé unique, agissant comme ci-avant, a ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social vers L-5405 Bech-Kleinmacher, 55, route du Vin et modifie en conséquence l'article 2 (paragraphe 1) comme suit:

« **Art. 2. (1^{er} paragraphe).** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Schengen.»

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. HIRTT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53879. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005949/33.

(120005555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Fidiac s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 149.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012006156/11.

(120005390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Formation & Stratégie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1231 Howald, 47, avenue Berchem.

R.C.S. Luxembourg B 153.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012006158/11.

(120005382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

PH Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 55, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 135.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012005950/12.

(120005558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Night Light-Covering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.484.

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «NIGHT LIGHT - COVERING S.A.», ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 82.484,

constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1178 du 17 décembre 2001.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 693 du 6 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau à L1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Denis BREVER, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état de demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Stéphane SABELLA, Denis BREVER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4430. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005899/51.

(120006019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Photobuttik Ewert Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8808 Arsdorf, 44, rue du Lac.

R.C.S. Luxembourg B 95.945.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012005951/10.

(120005600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Polite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 66.771.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005954/9.

(120006025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

NPI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.983.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de la décision de l'associé unique de la société NPI (Luxembourg) S. à r. l., en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 21 décembre 2011 que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Décharge au Conseil de Gérance.
- 2) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 41469 avec le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg.
- 3) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124725 avec le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg.
- 4) Clôture de la liquidation.
- 5) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2012006180/26.

(120005342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Leopard Germany Property Genthin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 165.946.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-second day of November.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à.r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1913 Luxembourg, 12, Rue Léandre Lacroix, incorporated on November 22nd 2011 by a deed of the undersigned notary, in course of being registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg,

represented by Mr. Bakary Sylla, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22nd November 2011.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of a private limited company to be incorporated.

Art. 1. A private limited company (société à responsabilité limitée) is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is "Leopard Germany Property Genthin S.à.r.l".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1 The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies in Luxembourg or abroad, as well as the management, control and development

of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

4.2 The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.3 The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

4.4 The Company can, in accordance with the provisions of the law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

4.5 The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

4.6 It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

4.7 It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

4.8 Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 20,000. (twenty thousand euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 200.- (two hundred euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have under their sole signature the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole member or, if there are several members, by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2012.

Subscription and Payment

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 20,000.- (twenty thousand euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1.000.-

Resolutions of the sole member

The sole member, represented as above-mentioned, representing the whole corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The Sole shareholder decides to appoint as sole manager of the Company Mr. Robert KIMMELS, director, born on 4th March 1969 in Breukelen (the Netherlands), with professional address at 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at 12, Rue Léandre Lacroix, L1913 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his/her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den zweiundzwanzigsten November.

Vor uns Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à.r.l, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1913 Luxemburg, 12, Rue Léandre Lacroix, gegründet gemäss Urkunde vom 22. November 2011 vor Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg, noch nicht eingetragen beim Handels-und Gesellschaftsregister in Luxemburg,

anbei vertreten durch Herrn Bakary SYLLA, mit beruflicher Anschrift in L-1913 Luxemburg, 12, Rue Léandre Lacroix, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 22. November 2011.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" paraphiert wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche Komparentin, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die der nachstehenden Satzung, sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Leopard Germany Property Genthin S.à.r.l.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4.

4.1 Das Unternehmen befasst sich mit dem Erwerb von Beteiligungen jedweder Art an anderen Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland durch Kauf, durch Tausch oder auf sonstige Weise, sowie mit der Verwaltung, der Kontrolle und dem Ausbau dieser Beteiligungen. Das Unternehmen kann diese Beteiligungen auch durch Verkauf, durch Tausch oder auf sonstige Weise abtreten.

4.2 Das Unternehmen kann Finanzimmobilien erwerben, entwickeln und verwalten; zu seinen Aktivitäten zählen des weiteren der Verkauf von ausgewählten Immobilien oder Teilen dieser Immobilien im Rahmen der regulären Verwaltung von Investition, Förderung, Verkauf, Verwaltung und/oder Vermietung von Immobilien entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie sämtliche Tätigkeiten in Bezug auf Immobilien (u. a. das direkte bzw. indirekte Halten von Beteiligungen an Unternehmen in Luxemburg oder im Ausland), deren wesentliche Ziele der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilien sind.

4.3 Darüber hinaus kann das Unternehmen sämtliche Patente, Marken und sonstigen Rechte am geistigen Eigentum und immaterielle Rechte sowie alle sonstigen zugehörigen oder ergänzenden Rechte erwerben und verfolgen.

4.4 Das Unternehmen kann – unter Einhaltung des geltenden Rechts – insbesondere über die Ausgabe von Anleihen (konvertierbar oder nicht konvertierbar), über Bankkredite oder Kontokorrent der Anteilseigner Kredite jeglicher Art aufnehmen und anderen Unternehmen, an denen es direkte, indirekte oder keine Beteiligungen hält, Darlehen, Anleihen, Kredite oder Sicherheiten gewähren.

Darüber hinaus kann das Unternehmen in Beteiligungen an allen übertragbaren Wertpapieren, Bardepots, kurzfristigen Schatzwechslern sowie sonstigen Anlageformen, in spezielle Prozesse, Obligationen, Optionen oder Optionsscheine investieren, um diese per Kauf, per Zeichnung oder auf sonstige Weise zu erwerben, zu verkaufen oder zu tauschen.

4.5 Das Unternehmen kann zur Erfüllung von Verträgen oder Verpflichtungen des Unternehmens und seiner verbundenen Unternehmen oder Tochterunternehmen oder Gesellschaften, an denen das Unternehmen beteiligt ist bzw. sonstigen, vom Unternehmen für geeignet erachteten Gesellschaften, sowie allen Verwaltungsratsmitgliedern, Managern oder sonstigen Vertretern des Unternehmens oder denen seiner verbundenen Unternehmen, Tochterunternehmen oder sonstigen für geeignet erachteten Gesellschaften jegliche Garantie, Bürgschaft oder sonstige Form von Sicherheit oder Unterstützung gewähren, wobei es gleich ist, ob durch persönliche Zusage oder durch Hypothek oder Belastung aller oder ausgewählter Immobilien oder sonstiger (aktueller oder künftiger) Anlagegüter des Unternehmens oder durch alle diesbezüglichen Methoden.

4.6 Es ist berechtigt, sämtliche gewerblichen, kommerziellen, finanziellen, persönlichen oder immobilienbezogenen Transaktionen durchzuführen, die direkt oder indirekt mit den Unternehmenszielen vollständig oder teilweise in Verbindung stehen.

4.7 Es kann seine Ziele direkt oder indirekt unter eigenem Namen oder im Namen Dritter verfolgen, ausschließlich oder im Zusammenhang mit der Ausführung sämtlicher Aktivitäten, die der Erreichung der vorgenannten Ziele bzw. der Ziele von Unternehmen dienen, an denen das Unternehmen beteiligt ist.

4.8 Das Unternehmen kann generell sämtliche Steuerungs- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und alle Aktivitäten ausführen, die es im Rahmen seiner Geschäftstätigkeit für geeignet hält; außerdem kann es vergütete oder nicht vergütete Verwaltungsmandate für andere Unternehmen in Luxemburg und im Ausland innehaben.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 20.000.-(zwanzigtausend Euro) und ist eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 200.(zweihundert Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift von jeweils einem Geschäftsführer.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch einen, oder im Falle wo mehrere Gesellschafter am Gesellschaftskapital beteiligt sind, von zwei Gesellschaftern gemeinsam geführt werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Falls, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.

Kapitalzeichnung

Die 100 (einhundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar, voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 20.000.- (zwanzigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.000.- EUR.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie eingangs erwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft Herr Robert KIMMELS, Direktor, geboren am 4. März 1969 in Breukelen (Niederlande) zu ernennen, beruflich wohnhaft in 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg.

Der alleinige Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse bestimmen und sie abberufen.

Der alleinige Geschäftsführer ist für eine unbestimmte Dauer gewählt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 12, Rue Léandre Lacroix, L1913 Luxemburg.

Der amtierende Notar, welcher englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung massgebend ist.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: BAKARY, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51867. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005118/264.

(120004423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.062.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Méridiam Infrastructure (SCA) SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 121.168,

in its capacity as sole shareholder of Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 145.062 (the Company), which has been incorporated on February 27, 2009 pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, at that time notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 646 on March 25, 2009,

here represented by Mrs Marie BERNOT, with professional address at 5, alle Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power (resolutions of the sole shareholder) dated December 16, 2011.

The said powery, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of forty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 43,750),

in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fifty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 56,250),

by the issuance of one thousand two hundred and fifty (1,750) new shares of the Company, in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the newly issued shares of the Company and to fully pay it up by way of a payment in cash of forty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 43,750), which is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth be worded as follows:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 56,250), represented by two thousand two hundred and fifty (2.250) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

Estimated cost

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which are to be borne by the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1500.

Declaration

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.168,

en sa qualité d'associée unique de Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et son siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145062 (la Société), constituée suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire à cette époque de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°646 du 25 mars 2009,

ici représentée par Mme Marie BERNOT, ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 16 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR est l'associée unique de la Société (l'Associée Unique) et représente l'intégralité du capital social de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cents (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

III. L'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 43.750,-)

pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 56.250,-)

par l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) nouvelles parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Paiement

Sur ce, l'Associée Unique déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises par la Société et de les payer intégralement par un versement en espèces de quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 43.750,-), de sorte que ce montant est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais le libellé suivant:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 56.250,-) représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à 1.500,- EUR.

Déclaration

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Bernot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. LAC/2011/59287. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005864/114.

(120005744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Polyform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 151.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012005955/10.

(120005097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Prestau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 36, Op der Heed.
R.C.S. Luxembourg B 70.570.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 janvier 2012 que:

- Le siège de la société a été transféré de 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 36, Op der Heed L-1747 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012005956/15.

(120005128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Promotions Immobilières s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 56, route de Wiltz.
R.C.S. Luxembourg B 96.916.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012005958/10.

(120005520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

I.G.S. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.535.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de société anonyme I.G.S. LUXEMBOURG S.A., dont le siège social à L-1720 Luxembourg, 6 rue Heinrich Heine, a été dénoncé en date du 15 juillet 2010.

Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Esch/Alzette, le 16 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Maître Karim ZEDIRA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012006477/19.

(120006611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 136.494.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Arrensdorff, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) AEID II Development Company I Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203356 (hereafter AEID II Development Company I Limited),

hereby represented by Mrs. Chloé Dellandrea, jurist, with professional address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, acting pursuant to a proxy given under private seal.

(2) AEID II Development Company II Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203358 ("hereafter AEID II Development Company II Limited),

hereby represented by Mrs. Chloé Dellandrea, jurist, with professional address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, acting pursuant to a proxy given under private seal.

(I) Said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

(II) The appearing parties have requested the undersigned notary to document that:

The appearing parties are the shareholders (the Shareholders) of a société à responsabilité limitée named AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 136.494 and incorporated following a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 692 of 20 March 2008 (the Company). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on 16 October 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2225 of 13 November 2009.

(III) The appearing parties having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred six thousand nine hundred one Euro (EUR 1,206,901) by the issuance of forty-eight thousand two hundred seventy-six (48,276) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to one million two hundred nineteen thousand four hundred Euro (EUR 1,219,400) divided into forty-eight thousand seven hundred seventy-six (48,776) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company from this share increase, subject to the payment of a global share premium amounting to at least one Euro (EUR 1).

2. To accept the subscription for and full payment of forty-eight thousand two hundred seventy-six (48,276) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) by AEID II Development Company II Limited, and to accept payment in full of each of these issue forty-eight thousand two hundred seventy-six (48,276) shares by way of a contribution in kind.

3. To subsequently decrease the share capital of the Company by an amount of five hundred seventy-seven thousand three hundred ten Euro (EUR 577,310) by the cancellation of twenty-three thousand ninety-two (23,092) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) in order to reduce it from the amount of one million two hundred nineteen thousand four hundred Euro (EUR 1,219,400) divided into forty-eight thousand seven hundred seventy-six (48,776) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to an amount of six hundred forty-two thousand seventy-five Euro (EUR 642,075) divided into twenty-five thousand six hundred eighty-three (25,683) shares, subject to the payment of a global share premium amounting to at least fifteen Euro (EUR 15).

4. To amend article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolution:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of one million two hundred six thousand nine hundred one Euro (EUR 1,206,901) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to one million two hundred nineteen thousand four hundred Euro (EUR 1,219,400) divided into forty-eight thousand seven hundred seventy-six (48,776) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company from this share increase, subject to the payment of a global share premium amounting to one Euro (EUR 1).

Subscription - Payment

Thereupon, AEID II Development Company II Limited, prenamed, represented as above stated, acting in its capacity as subscriber declared to subscribe for the forty-eight thousand two hundred seventy-six (48,276) new shares by way of a contribution in kind amounting to one million two hundred six thousand nine hundred one Euro (EUR 1,206,901) excluding any real estate.

The amount of one million two hundred six thousand nine hundred one Euro (EUR 1,206,901) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been certified by the manager of the company.

Thereupon, AEID II Development Company II Limited resolved to accept the said subscription and payment and to allot the forty-eight thousand two hundred seventy-six (48,276) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) to itself in its capacity as subscriber.

Second resolution

The Shareholders decide to decrease the share capital of the Company by an amount of five hundred seventy-seven thousand three hundred ten Euro (EUR 577,310) by the cancellation of twenty-three thousand ninety-two (23,092) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) in order to reduce it from its current amount of one million two hundred nineteen thousand four hundred Euro (EUR 1,219,400) divided into forty-eight thousand seven hundred seventy-six (48,776) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to an amount of six hundred forty-two thousand seventy-five Euro (EUR 642,075) divided into twenty-five thousand six hundred eighty-three (25,683) shares, subject to the payment of a global share premium amount to fifteen Euro (EUR 15).

Realisation of such reduction is carried out by means of the reimbursement out of the shareholder advance account of the Company to AEID II Development Company II Limited of an amount of five hundred seventy-seven thousand three hundred ten Euro (EUR 577,310) further to the cancellation of twenty-three thousand ninety-two (23,092) shares held by AEID II Development Company II Limited.

These repayment to AEID II Development Company II Limited could only be made in accordance with the provisions of article 69.2 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law), at the soonest thirty (30) days after the publication of this present deed in the Mémorial C, if no judicial action is taken before the date, following the article 69.2 of the Law.

Third resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

5.1. "The Company's corporate capital is fixed at six hundred forty-two thousand seventy-five Euro (EUR 642,075) represented by twenty-five thousand six hundred eighty-three (25,683) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 3,150.- (three thousand one hundred fifty euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) AEID II Development Company I Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au registre de commerce et des sociétés des Îles Caïmans sous le numéro PB-203356 («AEID II Development Company I Limited»),

représentée par Mlle Chloé Dellandrea, juriste, avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(2) AEID II Development Company II Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au registre de commerce et des sociétés des Îles Caïmans sous le numéro PB-203358 («AEID II Development Company II Limited»),

représentée par Mlle Chloé Dellandrea, juriste, avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

(II) Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés (les Associés) de la société à responsabilité limitée AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.494, et constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), numéro 692 du 20 mars 2008 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date 16 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2225 du 13 novembre 2009.

(III) Les parties comparantes reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million deux cent six mille et neuf cent un euros (EUR 1.206.901) par l'émission de quarante-huit mille deux cent soixante-seize (48.276) nouvelles parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de un million deux cent dix-neuf mille et quatre cents euros (EUR 1.219.400) divisé en quarante-huit mille sept cent soixante-seize (48.776) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et auxquelles sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société depuis son augmentation de capital, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de au moins un euro (EUR 1).

2. Accepter la souscription pour la libération intégrale de quarante-huit mille deux cent soixante-seize (48.276) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par AEID II Development Company II Limited, et accepter la libération de chacune des quarante-huit mille deux cent soixante-seize (48.276) parts sociales par un apport en nature.

3. De réduire par la suite le capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille et trois cent dix euros (EUR 577.310) par l'annulation de vingt-trois mille quatre-vingt-douze (23.092) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) afin de le réduire de son montant actuel de un million deux cent dix-neuf mille et quatre cents euros (EUR 1.219.400) divisé en quarante-huit mille sept cent soixante-seize (48.776) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de six cent quarante-deux mille soixante-quinze euros (EUR 642.075) divisé en vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-trois (25.683) parts sociales, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de au moins quinze euros (EUR 15).

4. Modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

ont alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million deux cent six mille et neuf cent un euros (EUR 1.206.901) par l'émission de quarante-huit mille deux cent soixante-seize (48.276) nouvelles parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cent (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de un million deux cent dix-neuf mille et quatre cents euros (EUR 1.219.400) divisé en quarante-huit mille sept cent soixante-seize (48.776) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et auxquelles sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société depuis son augmentation de capital, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de au moins un euro (EUR 1).

Souscription - Paiement

Ensuite AEID II Development Company II Limited, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, agissant en sa qualité de souscripteur, déclare souscrire quarante-huit mille deux cent soixante-seize (48.276) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature d'un montant de un million deux cents six mille et neuf cent un euros (EUR 1.206.901) excluant tous droits immobiliers.

Le montant de un million deux cents six mille et neuf cent un euros (EUR 1.206.901) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été certifiée par le gérant de la société.

Ensuite, AEID II Development Company II Limited décide d'accepter ladite souscription et le paiement et d'attribuer quarante-huit mille deux cent soixante-seize (48.276) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à lui-même en sa qualité de souscripteur.

Seconde résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille et trois cent dix euros (EUR 577.310) par l'annulation de vingt-trois mille quatre-vingt-douze (23.092) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) afin de le réduire de son montant actuel de un million deux cent dix-

neuf mille et quatre cents euros (EUR 1.219.400) divisé en quarante-huit mille sept cent soixante-seize (48.776) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de six cent quarante-deux mille soixante-quinze euros (EUR 642.075) divisé en vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-trois (25.683) parts sociales, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de au moins quinze euros (EUR 15).

Réalisation de cette réduction est effectuée au moyen du remboursement du compte d'avances associés de la Société à AEID II Development Company II Limited d'un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille et trois cent dix euros (EUR 577.310) suivant l'annulation de vingt-trois mille quatre-vingt-douze (23.092) parts sociales détenues par AEID II Development Company II Limited.

Ce remboursement à AEID II Development Company II Limited ne pourra se faire que sous réserve de l'observation des dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), au plus tôt 30 jours après la publication du présent acte au mémorial C, si aucune action judiciaire n'est intentée avant cette date, conformément à l'article 69.2 de la Loi.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à six cent quarante-deux mille soixante-quinze euros (EUR 642.075) représenté par vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-trois (25.683) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à EUR 3.150,- (trois mille cent cinquante euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DELLANDREA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2011. Relation: REM/2011/1832. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005500/214.

(120005766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Propoze, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.447.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012005959/10.

(120005758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

R & H Trans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005961/10.

(120005940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

René MARTH s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 7, rue de Goebange.
R.C.S. Luxembourg B 124.406.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 9 janvier 2012. Signature.

Référence de publication: 2012005963/10.

(120005393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Sogel Technique, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 29.869.

Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la société SOGEL TECHNIQUE du 15 septembre 2011

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gaston KNEBLER, demeurant à L-8291 Meispelt 28, rue de Kopstal, de son mandat de directeur-gérant de la société au 14 septembre 2011.

L'Assemblée nomme Monsieur Frédéric STOCKER, demeurant à F- 57525 Talange 9, rue du Breuil, directeur-gérant, délégué à la gestion journalière de la société à partir du 15 septembre 2011.

Windhof, le 15 septembre 2011. Signatures.

Référence de publication: 2012006034/14.

(120006053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Restaurant - Bistro Nonnemillen S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005964/10.

(120005946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 96.012,07.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of the month of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Avolon Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 105616 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Avolon Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 6th May 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5th July 2010 number 1378, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153147; represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 17 August 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial number 2711 of 8 November 2011.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all nine million six hundred and one thousand two hundred and seven (9,601,207) shares of the Company divided into two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) Category A Shares (split into classes A1 to A5), seven million four hundred and thirty-two thousand seven hundred and

ninety-four (7,432,794) Category B Shares (split into classes B1 to B5) and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) Category C Shares (split into classes C1 to C5).

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the articles of association of the Company (the “Articles”) as follows:

- Insertion of a new definition of “Aggregate Deemed Category B Subscription Price” in article 6.1.2. of the Articles so as to read as follows:

“Aggregate Deemed Category B Subscription Price means an amount, expressed in US\$, which is the lesser of (a) the Aggregate Category B Subscription Price; and (b) the aggregate of the Initial Category B Subscription Price x the total number of all Category B Shares issued;”

- Amendment of the definitions of “Category B Inflows” and “Dilution Factor” in article 6.1.2. of the Articles so as to read as follows:

“Category B Inflows means the Aggregate Deemed Category B Subscription Price plus any Qualifying Shareholder Expenses;”

“Dilution Factor is the lesser of (a) (Dilution Ceiling/ (Aggregate Deemed Category B Subscription Price + Deemed Category C Subscription Price)) or (b) 1;

- Amendment of article 7.1.1. of the Articles in order to increase the maximum number of Directors composing the Board, so as to read as follows:

“ 7.1.1. The Company shall be managed by a Board composed of up to ten Directors.”

- Amendment of article 7.1.2. of the Articles in order to provide for a new category of Directors of the Company so as to read as follows:

“ 7.1.2. The Directors shall be appointed by the general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder for a limited or unlimited period. The general meeting or the sole Shareholder shall determine different categories of Directors (namely “Cinven Company Directors”, “CVC Company Directors”, “Oak Hill Company Directors” or “GIC Company Director”) and designate whether such appointee is a “Cinven Company Director”, “CVC Company Director”, “Oak Hill Company Director” or “GIC Company Director”).”

- Amendment of article 7.2.3. of the Articles in order to provide for a convening notice period of three days so as to read as follows:

“ 7.2.3. Meetings of the Board shall be called by (or on behalf of) any Director. Notice of any meeting of the Board must be given to the Directors in writing, by fax, email or any other similar means of communication at least three (3) Business Days in advance of the date scheduled for the meeting, except (i) in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice or (ii) if all Directors have agreed to a shorter notice period. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board”

- Amendment of article 7.3.1. of the Articles in order to provide for new quorum rules so as to read as follows:

“ 7.3.1. Subject to Article 7.3.2., the Board can deliberate or act validly only when at least two Cinven Company Directors, at least two CVC Company Directors, at least two Oak Hill Company Directors and the GIC Company Director are present or represented at the meeting in accordance with the Articles.”

- Amendment of the definitions of “Business Day” and “Investor Director” in article 12.1. of the Articles so as to read as follows:

“Business Day means any day (other than a Saturday or Sunday) on which banks generally are open for business in Ireland, Luxembourg, Jersey, the Cayman Islands, Singapore and England;”

“Investor Directors means the Cinven Company Directors, the CVC Company Directors, the Oak Hill Company Directors and the GIC Company Director (or any of them as appropriate);”

2. Appointment of Mr Robin Jarratt, investment manager, born on 16 June 1972 in Bradford, United Kingdom, residing professionally at c/o Government of Singapore Investment Corporation, Pte Limited, 1st and 2nd Floors, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, as GIC Company Director of the Company with immediate effect as from the date hereof for an unlimited period; rectification of the first name of Mrs Danielle Arendt-Michels, Cinven Company Director of the Company currently registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg as “Danielle” into “Danielle”.

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the Articles by (i) inserting a new definition of “Aggregate Deemed Category B Subscription Price” in article 6.1.2., (ii) amending the definitions of “Category B Inflows” and “Dilution Factor” in article 6.1.2. to reflect the insertion of the above definition, (iii) amending article 7.1.1. of the Articles in order to increase the

maximum number of Directors composing the Board, (iv) amending article 7.1.2. in order to provide for a new category of Directors of the Company, (v) amending article 7.2.3. of the Articles in order to provide for a convening notice period of three days, (vi) amending article 7.3.1. of the Articles in order to provide for new quorum rules and (vii) amending the definitions of “Business Day” and “Investor Director” of article 12.1. in the Articles, all as set forth in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr Robin Jarratt, investment manager, born on 16 June 1972 in Bradford, United Kingdom, residing professionally at c/o Government of Singapore Investment Corporation, Pte Limited, 1st and 2nd Floors, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, as GIC Company Director of the Company with immediate effect as from the date hereof for an unlimited period.

The Sole Shareholder resolved to rectify the first name of Mrs Daniele Arendt-Michels, Cinven Company Director of the Company currently registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg as “Daniele” into “Danielle”.

The Sole Shareholder resolved to rectify the “organe social” and “fonction” of the Company Directors of the Company currently registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg.

The board of directors of the Company is composed as follows:

- Mrs Danielle Arendt-Michels, Cinven Company Director;
- Mr Caspar Berendsen, Cinven Company Director;
- Mr Maxim Crewe, Cinven Company Director;
- Mrs Emanuela Brero, CVC Company Director;
- Mr Manuel Mouget, CVC Company Director;
- Mr Peter Rutland, CVC Company Director;
- Mrs Céline Pignon, Oak Hill Company Director;
- Mr Douglas Kaden, Oak Hill Company Director;
- Mr Paul Barton, Oak Hill Company Director;
- Mr Robin Jarratt, GIC Company Director.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned .

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Avolon Nominees Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 105616 (l’ «Associé Unique»), étant l’Associé Unique de «Avolon Investments S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 6 mai 2010 suivant un acte notarié reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 5 juillet 2010 numéro 1378, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153147; représentée par Me Nora Filali, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d’une procuration (qui restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée ensemble avec lui).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 août 2011 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial du 8 novembre 2011 numéro 2711.

L’Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L’Associé Unique détient toutes les neuf millions six cent et un mille deux cent sept (9.601.207) parts sociales de la Société divisées en deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) parts sociales de catégorie A (divisées en classe A1 à A5), sept millions quatre cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze (7.432.794) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5) et cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) parts sociales de catégorie C (divisées en classe C1 à C5).

2. L’Associé Unique prend des décisions sur l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

- Insertion d'une nouvelle définition de «Prix de Souscription Considéré de la Catégorie B» dans l'article 6.1.2. des Statuts libellée comme suit:

«Le Prix de Souscription Considéré de la Catégorie B signifie un montant exprimé en US\$, qui est égal au montant le moins élevé entre (a) le Prix de Souscription Total de la Catégorie B; et (b) le Prix de Souscription Initial de la Catégorie B x le nombre total de Parts de la Catégorie B émises.»

- Modification des définitions de «Entrées de la Catégorie B» et «Facteur de Dilution» de l'article 6.1.2. des Statuts pour qu'il soit libellé comme suit:

«Entrées de la Catégorie B signifie le Prix de Souscription Considéré de la Catégorie B augmenté des Dépenses Admissibles des Associés;»

«Facteur de Dilution est égal au plus petit entre (a) (Plafond de dilution/ (Prix de Souscription Total de la Catégorie B + Prix de Souscription Considéré de la Catégorie C)) ou (b) 1;»

- Modification de l'article 7.1.1. des Statuts en vue d'augmenter le nombre de Gérants composant le Conseil pour qu'il soit libellé comme suit:

« **7.1.1.** La Société sera gérée par un Conseil comprenant jusqu'à dix Gérants.»

- Modification de l'article 7.1.2. des Statuts en vue de la création d'une nouvelle catégorie de Gérants qui sera libellé comme suit:

« **7.1.2.** Les Gérants seront nommés par une assemblée générale, ou le cas échéant par l'Associé unique pour une durée limitée ou illimitée. L'assemblée générale ou l'Associé unique déterminera les différentes catégories de Gérants (à savoir «Gérants Cinven», «Gérants CVC», «Gérants Oak Hill» ou «Gérants GIC») et désignera si telle personne nommée est un «Gérant Cinven», «Gérant CVC», «Gérant Oak Hill» ou «Gérant GIC».»

- Modification de l'article 7.2.3. des Statuts en vue de la création d'un délai de convocation de trois jours de telle qui sera libellé comme suit:

« **7.2.3.** Les réunions du Conseil peuvent être convoquées par (ou au nom de) chaque Gérant. Un avis de toute réunion du Conseil doit être donnée aux Gérants par écrit, par télécopie, courriel ou par d'autres moyens de communication similaires au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date prévue pour une telle réunion, sauf (i) en cas d'urgence, auquel cas la période pourra être raccourcie et la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis ou (ii) si tous les Gérants se sont accordés sur une période d'avis plus courte. Un avis spécial de convocation ne sera pas requis pour une réunion du Conseil qui sera tenue à un endroit et à une heure déterminés par une décision préalable adoptée par le Conseil.»

- Modification de l'article 7.3.1. des Statuts en vue de la création de nouvelles règles de quorum qui sera libellé comme suit:

« **7.3.1.** Sous réserve de l'article 7.3.2., le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que dans l'hypothèse où au moins deux Gérants Cinven, deux Gérants CVC et deux Gérants Oak Hill et le Gérant GIC sont présents ou représentés à la réunion conformément aux présents Statuts.»

- Modification des définitions «Jour Ouvrable» et «Gérants de l'Investisseur» de l'article 12.1. des Statuts de telle manière à lire ce qui suit:

«Jour Ouvrable signifie tout jour (autre qu'un samedi ou dimanche) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes pour affaires en Irlande, au Luxembourg, à Jersey, aux Iles Cayman, Singapour et en Angleterre;»

«Gérants de l'Investisseur signifie les Gérants Cinven, les Gérants CVC et les Gérants Oak Hill et le Gérant GIC (ou l'un d'entre eux le cas échéant);»

2. Nomination de M. Robin Jarratt, investment manager, né le 16 juin 1972 à Bradford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au c/o Government of Singapore Investment Corporation, Pte Limited, 1st and 2nd Floors, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, en tant que Gérant GIC de la Société avec effet immédiat à compter de la date des présentes pour une période indéterminée; rectification du prénom de Mme Danielle Arendt-Michels, Gérant Cinven de la Société qui est actuellement référencé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme "Daniele" et qui doit être rectifié en "Danielle".

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les Statuts par (i) l'insertion d'une nouvelle définition de «Prix de Souscription Considéré de la Catégorie B» dans l'article 6.1.2., (ii) la modification des définitions de «Entrées de la Catégorie B» et «Facteur de Dilution» de l'article 6.1.2. de façon à refléter l'insertion de la nouvelle définition ci-dessus, (iii) la modification de l'article 7.1.1. des Statuts en vue de prévoir l'augmentation du nombre maximum de Gérants composant le Conseil, (iv) la modification de l'article 7.1.2. en vue de la création d'une nouvelle catégorie de Gérants, (v) la modification de l'article 7.2.3. des Statuts en vue de la création d'un délai de convocation de trois jours, (vi) modification de l'article 7.3.1.

des Statuts en vue de la création de nouvelles règles de quorum et (vii) modification des définitions de «Jour Ouvrable» et «Gérants de l'Investisseur» de l'article 12.1. des Statuts, tel que figurant dans l'agenda.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer M. Robin Jarratt, investment manager, né le 16 juin 1972 à Bradford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au c/o Government of Singapore Investment Corporation, Pte Limited, 1st and 2nd Floors, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, en tant que Gérant GIC de la Société avec effet immédiat à compter de la date des présentes pour une période indéterminée.

L'Associé Unique a décidé de rectifier le prénom de Mme Daniele Arendt-Michels, Gérant Cinven de la Société qui est actuellement référencé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme "Daniele" et qui doit être rectifié en "Danielle".

L'Associé Unique a décidé de rectifier les organes sociaux et fonctions des Gérants de la Société qui sont actuellement référencés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M^{me} Danielle Arendt-Michels, Gérant Cinven de la Société;
- M. Caspar Berendsen, Gérant Cinven de la Société;
- M. Maxim Crewe, Gérant Cinven de la Société;
- Mme Emanuela Brero, Gérant CVC de la Société;
- M. Manuel Mouget, Gérant CVC de la Société;
- M. Peter Rutland, Gérant CVC de la Société;
- M^{me} Céline Pignon, Gérant Oak Hill de la Société;
- M. Douglas Kaden, Gérant Oak Hill de la Société;
- M. Paul Barton, Gérant Oak Hill de la Société;
- Mr Robin Jarratt, Gérant GIC de la Société.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N.Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2012. Relation: EAC/2012/451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005491/227.

(120005387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Release Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15B, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005965/10.

(120005916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Speralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 36.867.

Auszug aus der Schriftlichen Beschlussfassung der Alleinigen Gesellschafterin vom 02. Januar 2012

Die Alleingesellschafterin hat unter anderem die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Alleingesellschafterin nimmt Kenntnis vom Rücktritt mit Wirkung zum 23. Dezember 2011 sämtlicher Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft, Frau Heike WEBER-MÖLLER geb. WEBER, Herr Uwe GANZ und Herr Dirk RÜTTER, sowie des Kontenkommissars (commissaire aux comptes) der Gesellschaft, Herr Jean ZEIMET, und akzeptiert diesen.

Zweiter Beschluss:

Die Alleingesellschafterin beschließt, folgende Personen mit sofortiger Wirkung zu Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft bis zur Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2016 stattfinden wird, zu berufen:

- Herr Max GALOWICH geboren am 31.07.1965 in LUXEMBOURG, geschäftsansässig in L-2530 LUXEMBOURG, 4, rue Henri Schnadt;
- Herr Georges GREDT geboren am 12.08.1966 in ESCH-SUR-ALZETTE, geschäftsansässig in L-2530 LUXEMBOURG, 4, rue Henri Schnadt;
- Herr Jean-Paul FRANK geboren am 12.11.1969 in LUXEMBOURG, geschäftsansässig in L-2530 LUXEMBOURG, 4, rue Henri Schnadt.

Dritter Beschluss:

Die Alleingesellschafterin beschließt, mit sofortiger Wirkung und bis zur Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2016 stattfinden wird, zum Kontenkommissar der Gesellschaft zu ernennen:

- LUXAUDIT S.A. (société anonyme), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister
Luxemburg unter der Nummer R.C.S. B25.797, mit Sitz in L-1510 LUXEMBOURG, 54, avenue de la Faïencerie.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05. Januar 2012.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012006038/33.

(120005666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Espadon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.012.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.817.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following person:

The company AEF Holding S.à r.l, société à responsabilité limitée, incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 101687,

duly represented by Mr. Michel BULACH, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given in Luxembourg on October 27, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid AEF Holding S.à r.l is the sole member of the company Espadon Investments S.à r.l., a private limited liability company, société à responsabilité limitée, having its registered office at 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 135.817, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, on December 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

under number 492 dated February 26, 2008, which articles of association have not been amended so far (hereafter referred to as "the Company").

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to increase the capital of the Company so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to the amount of five hundred million twelve thousand five hundred Euros (EUR 500,012,500.-) represented by twenty million five hundred (20,000,500) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue twenty million (20,000,000) additional corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units, together with an aggregate share premium amounting to one hundred twenty-five million eighty-six thousand nine hundred seventeen Euros (EUR 125,086,917.-).

Subscription and Payment

The prenamed company AEF Holding S.à r.l represented as hereabove stated, declares to subscribe for twenty million (20,000,000) additional corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new corporate units, together with an aggregate share premium amounting to one hundred twenty-five million eighty-six thousand nine hundred seventeen Euros (EUR 125,086,917.-) by a contribution in kind, consisting in the contribution of all the three quotas with a nominal value respectively of four hundred ninety five million eighty one thousand nine hundred seventeen Euros (EUR 495,081,917.-), one hundred thirty million Euros (EUR 130,000,000.-) and five thousand Euros (EUR 5,000.-) held by AEF Holding S.à r.l prenamed in the company KOWLOON - SGPS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA, a company by "quotas" organized under the Portuguese law, with registered office at rua do Conego Jardim, n° 14, Madeira (Funchal), Portugal, with a share capital of six hundred twenty five million eighty-six thousand nine hundred seventeen Euros (EUR 625,086,917), registered in the Conservatoria do Registo Comercial da Zona Franca da Madeira under matricula 511155301 (the "Contribution").

It results from the present notarial deed, as well as from the contribution agreement signed on October 27, 2011, between AEF Holding S.à r.l. and the Company that the three quotas held by AEF Holding S.à r.l. in KOWLOON - SGPS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA are transferred to the Company.

It results from an affidavit duly signed on October 26, 2011 by José JARDIM MENDONÇA PRADA, married, born in the parish of Monte, council of Funchal, Madeira, Portugal, with professional domicile at 9000080 Funchal, Madeira, Rua do Bettencourt, number ten, first floor, acting in his capacity as director of KOWLOON - SGPS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA that the three quotas are held by AEF Holding S.à r.l., that there are no restrictions affecting the free transferability of the three Quotas in KOWLOON - SGPS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA to the Company, and that the transfer of the three quotas in KOWLOON - SGPS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA will subsequently be registered in the quota register of the said company in Portugal.

For the purposes of said registration in Portugal, AEF Holding S.à r.l hereby declares that KOWLOON - SGPS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA. is not holder of real estate assets and has no debts towards the social security.

This Contribution has been examined in a valuation report drawn up by Argre Management LLC, represented by Mr. Jérôme LHOTE, on October 25, 2011, the conclusion of which is as follows:

"- the value of the Contribution is at least equal to the number and par value of the twenty million (20,000,000) additional corporate units of a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, together with an aggregate share premium amounting to one hundred twenty-five million eighty-six thousand nine hundred seventeen Euros (EUR 125,086,917.-);

- I have no further comment to make on the value of the Contribution."

Copy of such contribution agreement, affidavit and valuation report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole member resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital is set at five hundred million twelve thousand and five hundred Euros (EUR 500,012,500.-) represented by twenty million five hundred (20,000,500) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each."

Fourth resolution

The Sole Member resolves to transfer fifty million one thousand two hundred fifty Euros (EUR 50,001,250.-) from the share premium account to the legal reserve account of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 7,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre deux mille onze.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société AEF Holding S.à r.l, société à responsabilité limitée, valablement constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101687.

Ici dûment représentée par Maître Michel BULACH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg en date du 27 octobre 2011.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La prénommée AEF Holding S.à r.l est l'associé unique de la société Espadon Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.817, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 492, en date du 26 février 2008, les statuts n'ayant pas été modifiés depuis (ci-après définie comme la "Société").

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, au montant de cinq cents millions douze mille cinq cents Euros (EUR 500.012.500,-) représenté par vingt millions cinq cents (20.000.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Seconde résolution

L'associé unique décide d'émettre vingt millions (20.000.000) de nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission cumulée d'un montant de cent vingt-cinq millions quatre-vingt-six mille neuf cent dix-sept Euros (EUR 125.086.917,-).

Souscription et Paiement

La société prénommée AEF Holding S.à r.l., représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire aux vingt millions (20.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et entièrement libérer ces nouvelles parts sociales, ainsi que la prime d'émission cumulée d'un montant de cent vingt-cinq millions quatre-vingt-six mille neuf cent dix-sept Euros (EUR 125.086.917,-) par un apport en nature consistant en l'apport des trois parts sociales respectivement de quatre cent quatre vingt quinze millions quatre-vingt et un mille neuf cent dix-sept Euros (EUR 495.081.917,-), cent trente millions d'Euros (EUR 130.000.000,-) et cinq mille Euros (EUR 5.000,-) détenus par la société prénommée AEF Holding S.à r.l. dans la société KOWLOON - SGPS, SOCIEDADE UNIPessoal, LDA, une société par "parts sociales", valablement constituée sous la loi portugaise, ayant son siège social à rua do Conego Jardim, n° 14, Madeira (Funchal), Portugal, ayant un capital social de six cent vingt-cinq millions quatre-vingt-six mille neuf cent dix-sept Euros (EUR 625.086.917,-), enregistrée au Conservatoria do Registo Comercial da Zona Franca da Madeira sous le matricule 511155301 ("Apport").

Il ressort du présent acte notarié ainsi que du contrat d'apport signé le 27 octobre 2011 entre AEF Holding S.à r.l. et la Société que les trois parts sociales détenues par AEF Holding S.à r.l. dans la société KOWLOON - SGPS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA sont transférées à la Société.

Il ressort d'un affidavit dûment signé le 26 octobre 2011 par Monsieur José JARDIM MENDONÇA PRADA, marié, né dans la paroisse de Monte, conseil de Funchal, Madère, Portugal, demeurant professionnellement à 9000-080 Funchal, Madeira, Rua do Bettencourt, numéro dix, premier étage, en sa qualité d'administrateur de KOWLOON - SGPS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA, que les trois parts sociales sont détenues par AEF Holding S.à r.l., qu'il n'y a pas de restrictions affectant la libre cession des parts sociales de KOWLOON - SGPS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA à la Société, et que le transfert des parts sociales sera ensuite enregistré dans le registre des parts sociales de ladite société au Portugal.

Pour les besoins de cet enregistrement au Portugal, AEF Holding S.à r.l. déclare que KOWLOON - SGPS, SOCIEDADE UNIPESSOAL, LDA ne détient pas de biens immobiliers et n'a pas de dettes envers la sécurité sociale.

Cet Apport a été examiné dans un rapport d'évaluation réalisé par la société Argre Management LLC, représentée par Monsieur Jérôme LHOÏTE en date du 25 octobre 2011, dont la conclusion est la suivante:

"- La valeur de l'Apport est au moins égale au nombre et à la valeur des vingt millions (20.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ainsi que la prime d'émission cumulée d'un montant de cent vingt-cinq millions quatre-vingt-six mille neuf cent dix-sept Euros (EUR 125.086.917,-);

- Je n'ai aucun autre commentaire à faire sur la valeur de l'Apport."

Copies de ces contrat d'apport, affidavit et rapport d'évaluation, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq cent millions douze mille cinq cents Euros (EUR 500.012.500,-) représenté par vingt millions cinq cents (20.000.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer un montant de cinquante millions mille deux cent cinquante Euros (EUR 50.001.250,-) de la prime d'émission à la réserve légale de la Société.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 7.000,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49002. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005640/175.

(120005596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

- Il est pris bonne note de la démission de la Stichting Administratiekantoor Ravago en tant qu'Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} janvier 2012.

- La société Ravago Management S.à R.L. avec siège social au 16 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, représentée par Mme Gunhilde Van Gorp, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, est cooptée, avec effet au 1^{er} janvier 2012 en tant qu'Administrateur de catégorie A de la société, en remplacement de la Stichting Administratiekantoor Ravago, démissionnaire.

- Le mandat de la société Ravago Management S.à r.l. arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société Ravago Management S.à r.l., représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, est nommée en tant que Président du Conseil d'Administration. Ravago Management S.à r.l. assumera cette fonction durant l'entière durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO S.A.

B. PARMENTIER / L. CAERS

Administrateur / Administrateur

Extract of the Circular Resolution of the Board of Directors

- It is taken good note of the resignation of the Stichting Administratiekantoor Ravago as A category Director and Chairman of the Board of Directors with effect as at January 1st, 2012.

- The company Ravago Management S.à r.l., seated 16 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, represented by Mrs. Gunhilde Van Gorp, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, is co-opted, with effect as at January 1st, 2012 as A category Director of the company in replacement of the Stichting Administratiekantoor Ravago, which resigned.

- The mandate of the company Ravago Management S.à r.l. will lapse at the Annual General Meeting of the year 2012.

- According to the article 64 (2) of the amended law dated August 10th, 1915 relating to commercial companies, the company Ravago Management S.à r.l., represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, is appointed as Chairman of the Board of Directors. Ravago Management S.à r.l. acts as Chairman for the whole period of its mandate.

On January 5th, 2012.

For true copy

RAVAGO S.A.

B. PARMENTIER / L. CAERS

Director / Director

Référence de publication: 2012005968/41.

(120006006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Rayburn Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 112.489.

Les statuts coordonnés au 19/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 9.01.2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012005969/12.

(120005127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Restaurant Cavaco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 4, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 114.193.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012005971/10.

(120005755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Restaurant La Fermette de Huldange s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 11, Stawelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 103.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005972/10.

(120005660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Zakka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 37, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 159.119.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire constatant une cession de parts sociales, tenue le 06 décembre 2011 devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert, que:

- l'intégralité des cents (100) parts sociales de la société est détenue dorénavant par Monsieur Marc KEMMER, pilote d'avion, demeurant à L-8820 Holtz, 38, rue Principale,
- Monsieur Marc KEMMER, est nommé gérant unique de la société.
- Monsieur Marc KEMMER engage la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Signé: M. KEMMER, A. ALEIXO LOPES DE BRITO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 09 décembre 2011. Relation: RED/2011/2703. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 janvier 2012.

Me Cosita DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2012006109/22.

(120005590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Roga International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.919.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 2011

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de leurs fonctions 'administrateur de:

- Monsieur Luca Checchinato, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,
 - Madame Emanuela Corvasce, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,
 - Madame Rossana Di Pinto, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,
 - Madame Cristobalina Moron, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,
- décide d'accepter leur démission avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs avec effet immédiat

- Monsieur Salvatore Desiderio, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Giorgio Bianchi, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Armand De Biase, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Leonardo Mocchi, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,

leur mandat ayant comme échéance celle de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012006676/30.

(120006194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Lafond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 166.000.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LAFOND S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 810.000.-(huit cent dix mille euros) représenté par 1.800 (mille huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois de mai à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille treize..

Souscription et Libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.,

prénommée: MILLE HUIT CENTS actions 1.800

Les 1.800 (mille huit cents) actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 1.800 (mille huit cents) actions au porteur de la société de droit belge IMMOBILIERE FOUGERAIE S.A., avec siège social à Drève de Lorraine, 17, 1180 Uccle, Belgique évaluées à EUR 810.000.-(huit cent dix mille euros).

Conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la valeur des actions apportées a été vérifiée par un réviseur indépendant à savoir, la société FIDUO, avec siège social à L2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

La preuve que les actions apportées ont été mises à la disposition de la société nouvellement constituée a été rapportée au notaire soussigné par un certificat bancaire, ci-annexée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.000.-.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

c) Monsieur Marco NEUEN, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Differdange, le 18 mai 1952.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/147. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005836/134.

(120005396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Rial Station Huldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 4, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Huldange, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005973/10.

(120005938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

PORTAL Luxembourg S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 81.893.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de S.A. Portal tenue en date du 22.09.2011

L'an deux mille onze, le 22 septembre, s'est tenue au siège social un conseil d'administration de la SA Portal.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri-Marie Klinkers. La suivante résolution est prise en unanimité:

1. L'arrêt de toutes les opérations et la clôture de la succursale de Portai Luxembourg.
2. La clôture doit se faire en date du 31 décembre 2011.

Le présent procès-verbal a été dressé, date et lieu comme ci-dessus et, après lecture, le président a signé.

Portal SA

Représentée par Henri-Marie Klinkers

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012005983/18.

(120005438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

H&F Iridium Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.243.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS VI (CAYMAN PARALLEL), L.P., a limited partnership under Cayman law, registered with the Cayman Registrar of Companies under the number 18370, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19005, Cayman Islands, acting through its general partner H&F CORPORATE INVESTORS VI (CAYMAN), Ltd a company limited by shares incorporated and existing under the law of the Cayman Islands with registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Island and registered under number 175794 (the "Principal")

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in Luxembourg, (the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on November 11th 2011,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. H&F Iridium Lux 1 S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B number 151243, has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on December 4th 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 613 of March 3rd 2010 and not yet amended.

II. The subscribed capital of the Company is presently fixed at GBP 11,500 represented by eleven thousand five hundred (11,500) shares in registered form with a par value of one Sterling Pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of the dissolved company nor the reimbursement to the shareholders can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS VI (CAYMAN PARALLEL), L.P., un limited partnership, existant sous les lois des îles Caïman immatriculé au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 18370, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, agissant par son gérant H&F CORPORATE INVESTORS VI (CAYMAN) Ltd, une société par action avec siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïman inscrite sous le numéro 175794, (le "Mandant")

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 11 novembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. H&F Iridium Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, (la "Société"), ayant son siège social au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 151243 a été constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 613 du 3 mars 2010 et non encore modifiée.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de onze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 11.500), représenté par onze mille cinq cents (11.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Toutefois, bien qu'aucune confusion de patrimoine ne peut être faite, ni les avoirs de la société dissoute d'une part ni le remboursement aux actionnaires d'autre part, ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2011. Relation: LAC/2011/53021. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006453/97.

(120006132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

ROLLINGER Chauffage/Sanitaire, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 117.654.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005975/9.

(120005206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

ROLLINGER Chauffage/Sanitaire, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 117.654.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005976/10.

(120005259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Gemini Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 106.999.

EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, GELF Investments (Lux) S.à r.l. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012006412/20.

(120006890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Silva-Food 07 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 152.096.

—
Extrait en rapport avec le changement d'associés suite aux cessions de parts sous seing privé intervenues en date du 9 janvier 2012.

Les parts sociales sont dès à présents souscrits comme suit:

Monsieur Alvaro Camilo DA SILVA GONÇALVES né le 07.06.1969 à Seixas/Caminha (P)

demeurant à L-4026 ESCH/ALZETTE, 244, Rue de Belvaux 100,- parts sociales

Total 100,- parts sociales

Esch/Alzette, le 9 janvier 2012.

Pour SILVA-FOOD 07 S.à r.l.

Référence de publication: 2012006023/15.

(120005609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Stainfree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 151.317.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 21 Décembre 2011

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Nicholas Hood, né à Bromley (Royaume-Uni), le 15 octobre 1974, résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H6DA Londres (Royaume-Uni), comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Joséphine Pallett, démissionnaire depuis le 29 mars 2011. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Mr Cédric Dubourdiou, président du conseil d'administration;
- Mr Pierre Stemper;
- Mr Nicholas Hood;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naim Gjonaj

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire de la société Ernst & Young S.A.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, B.P. 780, L-2017 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprise agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Stainfree S.A

Naim Gjonaj / Christelle Rétif

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012006852/27.

(120006732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Waste Treatment, Waste Treatment and Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.091.

—
L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "WASTE TREATMENT AND TRADING COMPANY S.A." en abrégé WASTE TREATMENT, établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79091, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement du notaire instrumentant, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 10 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 440 du 14 juin 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Maître Jean-Pierre HIGUET, avocat à la Cour, né à Couvin (Belgique), le 23 novembre 1960, demeurant à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Maître Jean-Pierre HIGUET, préqualifié, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'en date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 juin 2011 et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56083. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006097/81.

(120005684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Rollinger Renovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 143.048.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005978/10.

(120005983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Schwan's Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 91.750.190,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.503.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of December.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

Schwan's Global Supply Chain, Inc., a company incorporated under the laws of the state of Minnesota, the United States of America, having its registered address at 115 West College Drive, Marshall, MN 56258, the United States of America, here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, by virtue of a proxy given under private seal on December 13th, 2011.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing entity, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- "Schwan's Global Holdings, S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 108503, (hereinafter referred to as "the Company") has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on May 24th, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1045 of October 15th, 2005.

- The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated December 31st, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 545 of March 23rd, 2011.

- The share capital of the Company presently amounts to ninety-one million seven hundred and fifty thousand one hundred and ninety U.S. Dollars (USD 91,750,190.-) represented by two million six hundred and twenty-one thousand four hundred and thirty-four (2,621,434) shares with a nominal value of thirty-five U.S. Dollars (USD 35.-) each, all subscribed and fully paid up.

- The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

- The activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Schwan's Global Supply Chain, Inc., une société constituée selon les lois du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 115 West College Drive, Marshall, MN 56258, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 13 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- «Schwan's Global Holdings, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108503, (ci-après la «Société») a été constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, le 24 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1045 du 15 octobre 2005.

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, daté du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 545 du 23 mars 2011.

- La Société a actuellement un capital social de quatre-vingt-onze millions sept cent cinquante mille cent quatre-vingt-dix Dollars américains (USD 91.750.190,-) représenté par deux millions six cent vingt et un mille quatre cent trente-quatre (2.621.434) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq Dollars américains (USD 35,-) chacune.

- La comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante, représentée comme indiquée précédemment, se nomme en tant que liquidateur de la Société; et en sa qualité de liquidateur de la Société a tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte ou document, pour faire toute déclaration et tout ce qui est nécessaire ou utile à la réalisation de cet acte.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 janvier 2012. Relation: ECH/2012/20. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005986/98.

(120005879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Paddy Power Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.445.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Paddy Power Plc, a public limited company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Airton House, Airton Road, Tallaght, Dublin 24,

here duly represented by Me Pierre METZLER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 22, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to minute the following:

The appearing party is the sole member for holding all of the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entire capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) of PADDY POWER LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed executed by Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, on March 7, 2008, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1030 on April 25, 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137445 (the "Company").

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company, made the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to increase the capital of the Company by the amount of one euro (EUR 1) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units having a par value of one euro (EUR 1) each up to the amount of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501) represented by twelve thousand five hundred one (12,501) corporate units having a par value of one euro (EUR 1) each by way of the issuance of one (1) new corporate unit having a par value of one euro (EUR 1) having the same rights and obligations as the existing corporate units together with a share premium in an amount of one hundred nineteen thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 119,999).

Subscription - Payment

The newly issued corporate unit and the attached share premium are fully paid in by the conversion of part of the revenue reserve account of the Company in the amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000) and allocation of such amount to (i) the Company's capital for the amount of one euro (EUR 1) and (ii) the Company's share premium account for the amount of one hundred nineteen thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 119,999).

It results from the management accounts of the Company as at September 30, 2011 (the "Management Accounts") that it has sufficient revenue reserves. Since October 1, 2011 no event occurred which would have had a material negative impact on the Company's financial situation.

A copy of the Management Accounts, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, the sole member resolves to allocate the newly issued fully paid in corporate unit to the sole member.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 5 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

“The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501) represented by twelve thousand five hundred one (12,501) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each all fully paid in.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the German text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Follows the German version

Im Jahre zweitausend und elf, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Paddy Power Plc, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht Irlands mit Gesellschaftssitz in Airton House, Airton Road, Tallaght, Dublin 24,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Pierre METZLER, Rechtsanwalt, berufsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am Dezember 2011.

Die vorbezeichnete Vollmacht wird, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar “ne varietur“ unterzeichnet worden ist, dieser notariellen Urkunde beigelegt bleiben zum Zwecke der Einregistrierung.

Diese erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, hat den Notar gebeten folgendes zu beurkunden:

Die erschienene Partei ist die Alleingeschafterin („Alleingeschafterin“), da sie 12.500 (zwölftausend fünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) hält, welche das gesamte Kapital der Gesellschaft PADDY POWER LUXEMBOURG S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und existierend gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, am 7. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1030 vom 25. April 2008, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 137445 (die “Gesellschaft”).

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin der Gesellschaft, ersuchte den Notar, die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin beschloss, das Gesellschaftskapital um den Betrag von einem Euro (EUR 1) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in zwölftausend fünfhundert (12.500) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), auf den Betrag von zwölftausend fünfhundert und ein Euro (EUR 12.501), eingeteilt in zwölftausend fünfhundert und ein (12.501) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), durch die Ausgabe von einem (1) Geschäftsanteil welcher die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Geschäftsanteile haben wird, zusammen mit einem Emissionsaufgeld in Höhe von einhundertneunzehntausend neunhundertneunzehn Euro (EUR 119,999).

Zeichnung und Einzahlung

Der neue Geschäftsanteil und das angeheftete Emissionsaufgeld sind volleingezahlt durch die Umwandlung eines Teils des Gewinnrücklagenkontos der Gesellschaft in Höhe von einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000) und die Zuteilung dieses Betrags (i) dem Kapital der Gesellschaft in Höhe von einem Euro (EUR 1) und (ii) dem Emissionsaufgeldkonto der Gesellschaft in Höhe von einhundertneunzehntausend neunhundertneunzehn Euro (EUR 119,999).

Es geht aus den Konten der Geschäftsführung der Gesellschaft auf den 30. September 2011 hervor, dass sie ausreichende Gewinnrücklagen hat. Seit dem 1. Oktober 2011 gab es kein Ereignis, welches die finanzielle Situation der Gesellschaft erheblich negativ beeinträchtigt hätte.

Eine Ablichtung der Konten der Geschäftsführung wird, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterzeichnet worden ist, dieser notariellen Urkunde beigelegt bleiben zum Zwecke der Einregistrierung.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des vorstehenden Beschlusses, wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und demnach folgenden Wortlaut haben:

„Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert und ein Euro (EUR 12.501.-) eingeteilt in zwölftausendfünfhundert und ein (12.501) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), alle voll eingezahlt.“

Kosten

Die Auslagen, Kosten, Gebühren und der Aufwand jeder Art, welche von der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde getragen werden, werden auf etwa eintausend fünfhundert Euro (EUR 1.500) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, daß auf Antrag der erschienenen Person, die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Antrag der gleichen erschienenen Person, im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Sprachfassung wird die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber Urkunde ausgestellt in Luxemburg am eingangs genannten Tag. Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten der erschienenen Person vorgelesen worden ist, hat dieser die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: P. METZLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011. LAC/2011/58270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005940/120.

(120005201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Rona Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.995.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012005979/10.

(120005472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Roofland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 98.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005980/10.

(120005911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Rosace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005981/9.

(120005696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.
